

Médecin Traitant

Le logiciel que vous êtes en train d'utiliser est un module qui fait partie de l'offre logicielle **ViaTrajectoire®**.

En tant que médecin traitant, **ViaTrajectoire®** vous permet de gérer électroniquement les dossiers de demande d'admission de vos patients âgés qui sont à la recherche d'un EHPAD ou d'un Foyer Logement.

En passant par le site Web sécurisé **ViaTrajectoire®** et en utilisant votre carte CPS, vous pouvez à tout moment accéder aux « **dossiers électroniques de demande d'admission en EHPAD** » de vos patients. Vous pouvez notamment :

- **Consulter la liste des dossiers sur lesquels intervenir** : il s'agit des dossiers en cours de rédaction qui concernent vos patients et qu'il convient de compléter. Ces dossiers ont été créés préalablement soit par vous-même, soit par un professionnel de santé (à l'occasion de l'hospitalisation de votre patient) ou par un acteur médico-social (accompagnant votre patient dans sa démarche de recherche d'une solution d'hébergement), ou par le patient lui-même ou bien un de ses proches.
- **Créer un nouveau dossier** pour un de vos patients âgés qui vous demande de renseigner le volet médical du dossier de demande d'admission en EHPAD.
- **Compléter, modifier, actualiser le volet médical** d'un dossier, et éventuellement les autres informations de ce dossier de demande d'admission en EHPAD (volet administratif et volet autonomie).
- Télécharger le dossier, en vue de **l'exporter** ou de **l'imprimer au format national** (cerfa N° 14732 01).
- **Suivre l'avancement d'un dossier** (EHPAD ou Foyers logements contactés, réponses données, admission effective de votre patient...).

Le dossier électronique de demande d'admission en EHPAD de **ViaTrajectoire®** présente les avantages suivants :

- Les informations sont stockées dans une Base de Données sécurisée et exploitée sur une plateforme d'hébergement des données de santé qui est **agréé par l'ASIP Santé**.
- Le dossier électronique respecte le **format du dossier national** (cf. arrêté ministériel du 13/04/12), il est organisé en 3 volets : administratif, médical et autonomie.
- Le dossier électronique d'une personne âgée est **unique**, accessible en temps réel, et **évolue dans le temps** avec une traçabilité des différentes versions (horodatage et identification des rédacteurs).
- Le dossier électronique d'une personne âgée est **partagé** entre les différents professionnels l'accompagnant dans sa démarche et va être très prochainement accessible en ligne directement par la personne âgée elle-même (et son entourage).
- Toutefois l'**accès aux données médicales est sécurisé et est strictement réservé** au médecin traitant, aux médecins hospitaliers (du public et du privé) qui sont amenés à prendre en charge la personne âgée et aux médecins coordonnateurs des EHPAD contactés.

En renseignant le dossier électronique de demande d'admission en EHPAD dans **ViaTrajectoire®**, et notamment le volet médical, vous pourrez répondre aux sollicitations de votre patient âgé et vous contribuerez au dialogue entre tous les professionnels l'aidant dans sa démarche.